

LA LETTRE DE L'

afer europe

Bulletin de l'Association Fédérative Européenne de Retraite et d'Épargne

Débat



“ Sortir de la crise par l'inflation ? Les leçons de l'histoire ! ”

C'est le thème du passionnant débat qui sera animé lors de notre Assemblée Générale par Jean BLAVIER, journaliste économique et financier, et qui nous permettra d'interroger deux personnalités dont l'opinion est particulièrement utile à connaître aujourd'hui : Bruno COLMANT, Professeur à l'UCL et à la Vlerick Management School et Jean-François BOULIER, Président d'AVIVA Investors France, notre gestionnaire financier.



SOMMAIRE

Editorial	1
Présentation des Comptes 2009	3
Résolutions proposées	5
ISR, compétence d'AVIVA Investors ..	6
In memoriam - Mme Schumacker	6
Nos Adhérents	7
Informations pratiques	8
Repères	8

Editorial



Marc VRIJMAN
Président

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

**4,12% nets en 2009 pour le compte AFER Europe !
Et pourtant, 200 milliards d'euros dorment encore
sur les livrets d'épargne en Belgique...**

L'année 2009 fut une année record pour notre association. En effet, nous avons quintuplé le nombre de nouveaux Adhérents et triplé notre encaissement par rapport à l'année 2008, qui, il faut le reconnaître, ne fut pas une année à retenir.

Et l'année 2010 démarre sous les meilleurs auspices ! Nous avons, au cours du 1^{er} semestre, accueilli 1 467 nouveaux Adhérents (contre 739 au 30 juin 2009 et 1 821 sur toute l'année 2009) et encaissé 64 millions € (contre 35 millions € au 30 juin 2009).

Ce développement, c'est à vous que nous le devons, car 3 Adhérents sur 4 viennent sur votre recommandation, et nous vous en remercions.

Avec un taux à 4,12% nets, le rendement 2009 de notre contrat AFER Europe a été l'un des tout meilleurs du marché. Il reste toujours largement supérieur aux taux de nos bons vieux livrets d'épargne. Ceux-ci viennent d'ailleurs, en Belgique, de battre deux tristes records : celui de l'encours géré... avec plus de 200 milliards d'euros et celui des taux d'intérêt historiquement bas, s'échelonnant entre 1,25% et 2,40%, primes comprises !

Nos amis d'outre-Quévrain investissent eux près de 60% de leur épargne financière en assurance vie. Mieux, ces dernières semaines, lorsqu'ils épargnent, près de 90% sont investis dans des produits d'assurance ! Pourquoi une telle différence de comportement en Belgique ?

./..



Vous avez bien compris votre intérêt en souscrivant au contrat AFER Europe, mais il nous reste encore du chemin à parcourir afin de convaincre les millions d'épargnants belges de se tourner vers l'assurance pour leur épargne. Nous comptons sur votre soutien actif pour cela. L'UNION FAIT LA FORCE ! Plus nombreux nous serons, mieux nous pourrions défendre vos intérêts d'épargnants.

Dans le contexte de crise économique et financière que nous connaissons, nos gestionnaires financiers ont dû se montrer particulièrement attentifs à trouver un juste équilibre entre la liquidité des investissements et le rendement à long terme dont les Adhérents d'AFER Europe doivent bénéficier. Nous y avons d'ailleurs veillé lors des Comités de Surveillance et de Gestion des Fonds.

C'est dans cet esprit que nous soumettons à votre approbation la résolution N°4 proposant la transformation du Taux Minimum Garanti (TMG) en un Taux Plancher Garanti (TPG), qui permettra une plus grande souplesse dans la gestion financière et le maintien des rendements dans le haut des classements à l'avenir. Ce TPG sera fixé en début d'année en même temps que le taux définitif de l'année précédente, d'un commun accord avec notre partenaire assureur, dans le strict respect des textes réglementaires en vigueur. Nous avons obtenu en outre de contractualiser la rémunération au taux définitif de votre épargne en cas de retraits partiels et/ou de transfert des capitaux décès. Votre fidélité s'en trouvera ainsi récompensée (voyez page 5) !

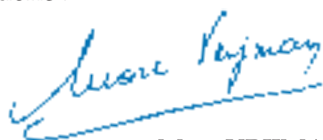
Au cours de cette assemblée, nous vous proposons également une résolution permettant d'élargir notre offre, préalable indispensable au lancement effectif de notre nouvelle Unité de Compte axée sur le développement durable. Les équipes d'Aviva Investors ont acquis des compétences indéniables dans ce domaine (voyez page 6).

Enfin, la succursale belge d'Aviva Vie dont nous vous avons déjà parlé dans le passé, et créée en décembre 2008, devrait être activée très prochainement. Nous aurons l'occasion, je l'espère, de vous donner de plus amples informations ce 17 septembre.

Après la partie statutaire de notre Assemblée, nous aurons le plaisir d'accueillir Jean-François BOULIER, le nouveau Président d'AVIVA Investors France, qui nous éclairera sur la politique de gestion financière de notre Fonds Garanti (Br21) dans un contexte de taux historiquement bas et de nos différents supports en Unités de Compte (Br23). Ensuite, nous avons voulu donner une suite au débat très intéressant de l'an dernier avec Bruno COLMANT, qui abordera cette fois, avec Jean-François BOULIER, le thème de la sortie de crise... par l'inflation.

Nous espérons vous revoir nombreux à notre Assemblée qui se clôturera vers 12h30 par un cocktail déjeunatoire au cours duquel vous pourrez vous entretenir avec les membres de votre Conseil d'Administration, vos conseillers et les responsables du Gie Afer.

A ce 17 septembre donc !



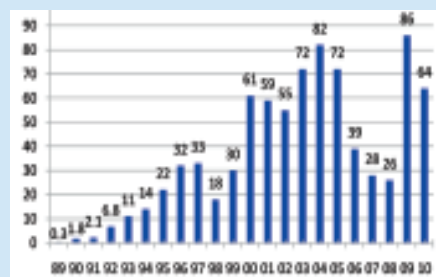
Marc VRIJMAN

Adresse mail : president@afer-europe.com

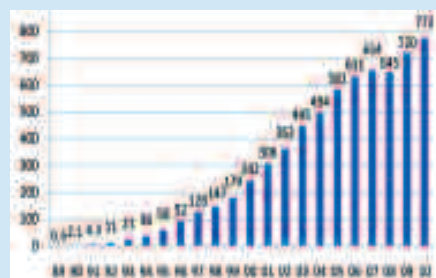
“ 2009 a été une année record pour AFER Europe. Et 2010 a démarré sous les meilleurs auspices ! ”



1 821 nouveaux Adhérents nous ont rejoints en 2009, soit 5,5 fois plus qu'en 2008 ! Notre Association comptait 20 387 adhésions au 31/12/09. Pour ce qui est de 2010, nous en sommes déjà à 1 467 nouveaux Adhérents au 30 juin !



86 millions € ont été encaissés en 2009, soit 3,3 fois plus qu'en 2008 ! L'année 2010 devrait être encore meilleure puisque notre encaissement était déjà de 64 millions à fin juin !



Les fonds gérés par AFER Europe s'élevaient à 720 millions € au 31/12/09. Au 30/06/2010, ils atteignent 772 millions €.

Et au niveau du Groupe AFER : (Chiffres AFER Europe inclus)

31 783 nouveaux Adhérents ont été accueillis par le Groupe AFER en 2009, en augmentation de 10% par rapport à 2008. Le 700 000^{ème} Adhérent est arrivé en septembre 2009 !

2,8 milliards €
C'est l'encaissement réalisé par le Groupe en 2009, soit une hausse 30,3% par rapport à 2008.

43,5 milliards €
C'est l'épargne gérée par le Groupe au 31/12/09, en progression de 8,5% par rapport à 2008.

Présentation des Comptes de l'Association au 31 décembre 2009

I. Comptes de l'Association (en euros)

Recettes

En 2009, les recettes de l'Association se sont élevées à 98 417 €, dont 36 440 € de droits d'entrée, 61 723 € de dotation de fonctionnement et 254 € de produits financiers, soit une hausse de 33% par rapport à 2008.

Dépenses

En 2009, les dépenses de l'Association se sont élevées à 34 424 €. Les principaux postes concernent, comme chaque année, notre Assemblée Générale pour 26 200 €, soit une baisse des dépenses de 22% par rapport à 2008.

Résultats

En 2009, le résultat excédentaire s'est élevé à 63 993 €, lui aussi en forte augmentation (de 115%) par rapport à 2008. Le Conseil d'Administration soumet ce résultat à la ratification de l'Assemblée Générale des Adhérents et en propose le "report à nouveau", portant ainsi à 347 611 € le résultat excédentaire cumulé depuis la création d'AFER Europe en 1988.

Budget 2010

Pour 2010, nous avons établi un budget sur la base de 2 250 Adhérents nouveaux, d'où une prévision de produits de 120 000 € et des dépenses pour un montant de 62 500 €.

Compte de résultat au 31 décembre 2009 (en euros)

	Exercice 2009	Budget 2010
Produits		
Droits d'entrée	36 440	45 000
Dotations de fonctionnement	61 723	72 000
Produits financiers	254	3 000
Total des produits	98 417	120 000
Charges		
Achats	3 487	7 500
Services extérieurs	4 737	10 000
Autres services extérieurs	26 200	45 000
Total des charges	34 424	62 500
Résultat de l'exercice (excédent)	63 993	57 500
Exercices antérieurs	283 618	347 611
Cumul des exercices	347 611	405 111

Bilan au 31 décembre 2009

Actif	Passif
Avances et acomptes sur commandes	0
Autres créances	11 455
Valeurs mobilières de placement	332 699
Disponibilités	9 502
Total Bilan	353 655
	Report à nouveau
	283 618
	Résultat de l'exercice
	63 993
	Banques
	6 044
	Dettes fournisseurs
	0
	Dettes fiscales et sociales
	0
Total Bilan	353 655

II. Comptes du Groupement d'Intérêt Economique, GIE AFER (en euros)

Le Groupement d'Intérêt Economique Afer est en charge de toutes les opérations liées à la gestion de vos adhésions, exception faite de la gestion financière de votre épargne, placée sous la responsabilité directe des assureurs et dont l'Association assure le contrôle.

Répartition des charges de l'exercice 2009 entre les membres du GIE AFER

	GIE AFER	AFER	AFER Europe	AVIVA Vie	S.E.V.
Achats	1 292 767	234 781	3 487	733 476	321 023
Services extérieurs	5 201 427	133 795	4 736	2 641 580	2 421 315
Autres services extérieurs	7 257 384	1 706 587	25 687	3 368 894	2 156 217
Impôts et taxes	904 342			491 996	412 346
Frais de personnel	12 039 686	336 886		6 364 101	5 338 699
Charges de gestion courante	9 841	775		4 533	4 533
Dotation aux amortissements	529 668	21 680		266 828	241 160
Produits et charges exceptionnels	149 713	0	0	74 856	74 856
Total	27 384 828	2 434 505	33 910	13 946 263	10 970 149

III. Fonds Garanti (en euros)

Comptes des bénéficiaires techniques et financiers 2009 (résultats définitifs)

Au crédit		Au débit	
Revenus bruts du portefeuille	1 476 125 192	Dotation nette aux provisions pour dépréciation des placements	11 994 600
Intérêts sur avances	43 431 562	Frais de gestion financière	9 369 269
Revenus bruts de la réserve de capitalisation	8 611 295	50% des contributions à l'Organic	1 181 899
Plus-values nettes réalisées sur actions	116 655 394	Intérêts crédités aux Adhérents au taux définitif	1 622 411 552
Prélèvements nets opérés sur la réserve de capitalisation	793 204		
Avoirs fiscaux	681 322		
Bénéfices techniques sur les rentes viagères en service	665 681		
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	1 854 073		
Total crédit	1 648 817 722	Total débit	1 644 957 320

Solde créditeur à reporter en 2010 3 860 402

Les provisions mathématiques (ou épargne des Adhérents) du Fonds Garanti représentent au 31/12/2009, hors intérêts distribués en 2009 : 35,903 milliards d'euros.

1,622 milliard d'euros sert à rémunérer le montant moyen pondéré de l'épargne sur 2009, soit 35,132 milliards d'euros.

Il en résulte que le taux de rémunération de l'épargne pour 2009 est de : $1,622 / 35,132 = 0,04618$ soit un taux brut de 4,618% qui, après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de : $(1 + 4,618\%) * (1 - 0,475\%) = 1,04121$ soit 4,12%.

Le taux de rémunération hebdomadaire est de : $(1 + 4,618\%)^{1/52} - 1 = 0,0868\%$ et non $4,618\% / 52 = 0,0888\%$.

De même, le taux de frais de gestion hebdomadaire s'élève à : $(1 + 0,475\%)^{1/52} - 1 = 0,00911\%$ et non $0,475\% / 52 = 0,00913\%$.

Résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale d'AFER Europe du 17 septembre 2010

Résolution N° 1 : Compte-rendu d'activité du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du compte-rendu d'activité du Conseil d'Administration, approuve celui-ci.

Résolution N° 2 : Approbation des comptes de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Trésorier de l'Association concernant les comptes annuels de l'exercice 2009, approuve les comptes annuels de l'Association de l'exercice 2009 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, donne quitus aux administrateurs, et affecte le résultat en report à nouveau.

Résolution N° 3 : Approbation du budget de l'exercice 2010

L'Assemblée Générale, connaissance prise du budget de l'Association pour l'exercice 2010 tel qu'il lui est présenté, approuve ce budget, ainsi que les opérations qu'il prévoit.

Résolution N° 4 : Approbation du Taux Plancher Garanti

L'Assemblée Générale entérine la mise en place contractuelle du Taux Plancher Garanti, remplaçant le Taux Minimum Garanti, et mandate le Conseil d'Administration aux fins d'actualiser les textes y afférents.

Résolution N° 5 : Provision pour Participation aux Bénéfices (PPB)

La PPE (Provision pour Participation aux Excédents) étant devenue PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices), l'Assemblée Générale approuve cette nouvelle dénomination.

Résolution N° 6 : Supports en Unités de Compte

L'Assemblée Générale approuve l'évolution et le renforcement de l'offre en Unités de Compte (Br 23), notamment dans l'investissement durable, et mandate le Conseil d'Administration pour modifier les textes y afférents.

Explications concernant la résolution N°4 :

Quand votre fidélité rapporte !

Désormais, si la résolution N° 4 est approuvée, les capitaux placés sur le Fonds Garanti (Br 21) seront rémunérés au taux définitif de l'année en cas de rachat partiel ou d'arbitrage en cours d'année. C'était déjà le cas dans les faits auparavant, mais ceci n'était pas contractuel. De même, et cela est nouveau, en cas de réinvestissement immédiat des capitaux décès par le(s) bénéficiaire(s) sur une adhésion à son (leur)

nom, les capitaux transférés feront l'objet d'une réactualisation d'intérêt entre le TPG et le taux définitif, dès connaissance de ce dernier, et ceci, prorata temporis. Actuellement, les capitaux transférés suite au décès étaient rémunérés sur base d'un taux forfaitaire du 1er janvier à la date du transfert. La différence pouvant atteindre 1%, votre fidélité s'en trouvera ainsi mieux récompensée.

Développement durable : l'engagement d'AFER Europe ...et la compétence de notre gestionnaire financier

Aviva Investors dispose depuis plus de 10 ans à Londres d'une équipe entièrement dédiée à l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Aviva Investors est l'un des pionniers de cette classe d'actifs, a été à de multiples reprises récompensé pour ses compétences en la matière et dispose aujourd'hui de clients prestigieux.

A ce jour, l'équipe est composée de 16 membres, tant gérants qu'analystes et hommes de marketing.

Aviva Investors assigne une double mission à l'ISR : générer de la performance à moyen terme et inciter les sociétés à adopter les "meilleures pratiques" en matière de développement durable. Pour l'entreprise, adopter ces meilleures pratiques est le gage d'une meilleure implication du personnel, d'une utilisation optimale des ressources et d'une protection de l'actif intangible qu'est la marque. En fait, les sociétés qui ne respectent pas les critères de développement durable se mettent en risque de réputation. A l'heure de la mondialisation, ce risque peut avoir un coût très élevé.

Aviva Investors a construit une méthodologie élaborée afin de noter les sociétés sur le plan ISR. Les analystes notent les entreprises sur le caractère "durable" de leurs produits (la pharmacie sera mieux notée que le charbon par exemple) comme sur la prise en compte par leur management des critères dits ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Cette approche originale permet d'évaluer les produits et la gestion de l'entreprise avant de passer à la seconde grande étape : l'étude de la valorisation boursière des titres.

L'équipe s'intéresse à l'ensemble des entreprises dès lors qu'elles satisfont les critères explicités plus haut. De plus, les analystes apportent une attention particulière à quatre secteurs liés au développement durable afin d'y détecter de potentielles idées d'investissement : le changement climatique, la qualité de vie, la consommation durable et le corporate governance.

Dernier volet de l'approche ISR : le vote en Assemblée Générale, qui est un élément majeur car il permet de faire avancer l'adoption des meilleures pratiques de corporate governance par les entreprises. Dans ce but, l'ensemble des votes de la société de gestion londonienne est piloté par l'équipe ISR, ce qui donne une forte coloration ISR aux votes de la société de gestion.

Enfin, il convient de signaler que l'équipe opère un intense travail de lobbying notamment auprès de l'ONU pour faire avancer la cause du développement durable.



In memoriam

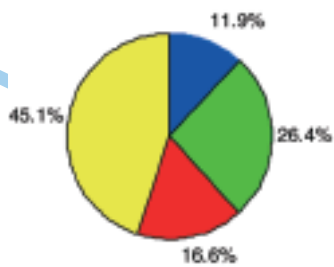
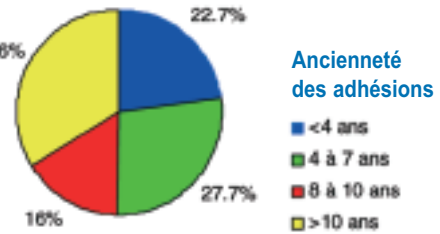
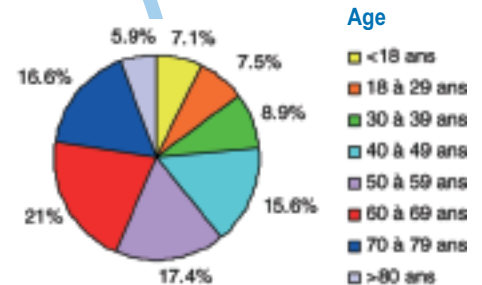
Madame Schumacker nous a quittés à la fin de l'année dernière. Arrivée chez nous à un âge où d'autres auraient arrêté de travailler depuis bien longtemps, elle aura consacré la fin de sa vie "professionnelle" à convaincre, avec succès, les épargnants belges d'adhérer à notre Association. Challenge difficile car nous étions les pionniers à l'époque. Elle était acharnée et passionnée, ne lésinant jamais sur une heure de travail, oubliant même de prendre ses congés... Elle n'abandonnait jamais un "prospect" ! Beaucoup d'entre vous le savent... et l'en remerciant aujourd'hui ! Jamais découragée, grande bavarde, intarissable sur le Congo, aimant partager ses souvenirs, elle faisait, comme nous lui disions souvent, "partie des meubles" ! Elle nous manque très sincèrement. "Les continuants sont les gagnants !", nous répétait-elle volontiers... Nous continuons donc à sa mémoire.

Nos Adhérents...

En ce 30 juin 2010, vous étiez 19 350 Adhérents, disposant de 20 387 adhésions, représentant une épargne de 772 millions €. Notre plus jeune Adhérent avait quelques jours à peine et notre Adhérent le plus âgé, 92 ans ! Les montants déposés sur les comptes AFER Europe variaient de 400 € à 8 millions €...

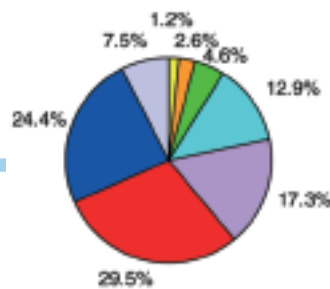
Mais au-delà de ces quelques chiffres, qui êtes-vous, chers Adhérents ?

- Vous êtes 48,6% de femmes et 51,4% d'hommes disposant respectivement de 45,4% et de 54,6% de l'épargne gérée;
- Votre moyenne d'âge est de 52,7 ans, les Adhérents arrivés en 2009 étant plus jeunes : 47,8 ans en moyenne. A noter que les 60 ans et plus (43,5%) sont surreprésentés au niveau de l'épargne gérée (61,4%), que les 40-59 ans sont dans la moyenne (33% pour 30,2%) et que les Adhérents en dessous de 40 ans (23,5%) n'épargnent que 8,4% du total;
- 10 140 adhésions, soit 49,7% ont été ouvertes depuis au moins 8 ans, ce qui est fiscalement intéressant. Ici aussi, même phénomène : les adhésions les plus anciennes, de plus de 10 ans, soit 33,6%, totalisent à elles seules 45,1% de l'épargne, celles de 4 à 10 ans sont dans la moyenne (43,7% pour 43%) et celles de moins de 4 ans (22,7%) n'interviennent que pour 11,9% de l'épargne gérée.



Epargne gérée selon l'ancienneté des adhésions

- <4 ans
- 4 à 7 ans
- 8 à 10 ans
- >10 ans

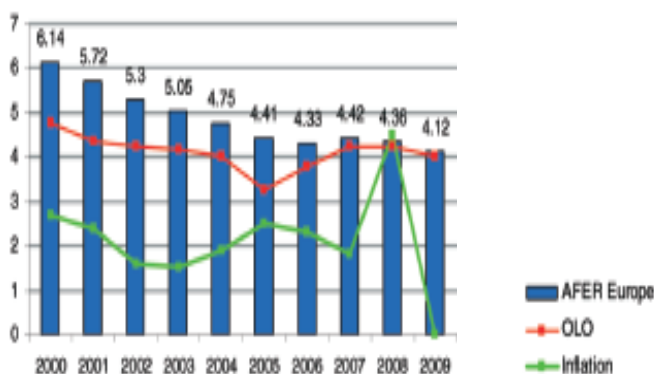


Epargne gérée selon l'âge

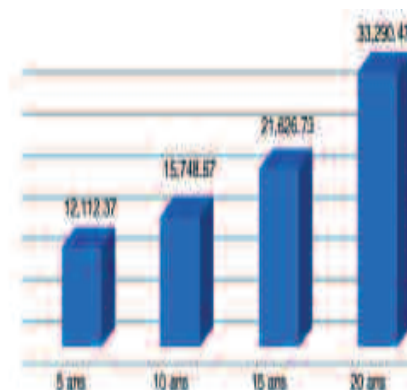
- <18 ans
- 18 à 29 ans
- 30 à 39 ans
- 40 à 49 ans
- 50 à 59 ans
- 60 à 69 ans
- 70 à 79 ans
- >80 ans

Sources : GIE AFER, Statistiques internes, juin 2010.

...et le Compte AFER Europe



Comparaison entre le rendement net d'un Compte AFER Europe, l'inflation en Belgique et le rendement brut d'obligations de l'Etat belge sur une durée de 10 ans : le rendement généré par le Fonds Garanti reste la plupart du temps très supérieur à l'inflation.



Evolution d'un versement de 10 000 € sur 5, 10, 15 et 20 ans : 10.000 € versés le 1er janvier 1990 sur le Fonds Garanti ont été multipliés par 3,3 en 20 ans !



Parrainez vos proches et connaissances et choisissez vos cadeaux !

Le bouche à oreille fonctionne à merveille, chez AFER Europe ! C'est même - et de loin - la première manière de rejoindre notre Association ! Visiblement, quand on est chez AFER Europe, on aime y rester et voir ses proches et ses connaissances en profiter à leur tour ! Soyez-en remerciés : c'est cela aussi, notre force ! Pour toute information, toute aide pratique pour concrétiser un parrainage, n'hésitez pas à contacter l'un des conseillers ci-dessous ou votre courtier habituel.

Contactez votre conseiller :

Notre bureau de Bruxelles vous accueille, de 9 à 18 heures, 6, Avenue Lloyd George à 1000 Bruxelles. Numéro général : 02 627 47 00 - E-mail : info@afereurope.com

- Marc Vrijman : 02 627 47 05 - mvrijman@afereurope.com
- Pascal Lecocq : 02 627 47 06 - plecocq@afereurope.com
- Didier Jans : 02 627 47 07 - djans@afereurope.com
- Carine Van Hollebeke : 02 627 47 09 - cvanhollebeke@afereurope.com
- Christophe Regout : 02 627 47 11 - cregout@afereurope.com
- Valérie Crabbé : 02 627 47 12 - vcrabbe@afereurope.com
- Catherine Hesbeen : 02 627 47 02 - chesbeen@afereurope.com

Prochains rendez-vous :

- Le **Forum des Entrepreneurs** aux Halles des Foires de Liège les 20 et 21 octobre 2010
- **Finance Avenue** sur le site de Tour et Taxis à Bruxelles le samedi 23 octobre 2010
- **Zénith** au Heysel à Bruxelles du 16 au 20 novembre 2010
- **Papi'on** aux Halles des Foires de Liège du 11 au 13 mars 2011

Nous tenons des cartes d'entrée gratuites à votre disposition au 02 627 47 00 ou par e-mail : info@afereurope.com.

Suivez l'évolution quotidienne de nos supports en Unités de Compte :

Il vous suffit de vous rendre sur www.lesepargnantsgagnants.be - rubrique : "Le contrat et son fonctionnement" - "Supports d'investissement".

Performance du FONDS GARANTI en 2009 : + 4,12% nets

Performances de nos SUPPORTS EN UNITES DE COMPTE* au 28/07/2010 :

	en 2009 :	depuis 1 mois :	depuis le 31/12/2009 :	depuis 1 an :	depuis 3 ans :
DYNAFER :	6,87%	0,88%	0,66%	2,96%	- 2,85%
OPENSFER :	11,34%	0,45%	2,84%	7,88%	(créé en 2007)
SFER :	20,62%	1,85%	- 1,73%	11,50%	- 10,31%
PLANISFER :	26,53%	- 0,78%	9,10%	21,89%	- 15,09%
EUROSFER :	24,93%	3,66%	- 4,68%	10,23%	- 29,66%

Le contrat AFER Europe est un produit d'assurance vie de Br 21 et Br 23 garanti par AVIVA (5^{ème} assureur mondial) et SEV. Fiche Info financière disponible sur simple demande au 02 627 47 00.

* Les performances passées ne présument en rien des performances futures. Nos produits en Unités de Compte ne bénéficient ni de l'effet cliquet, ni du taux minimum garanti, mais bénéficient de la garantie plancher en cas de décès avant 75 ans.

afereurope
Les épargnants gagnants

AFER Europe - Avenue Lloyd George 6 - B-1000 BRUXELLES
Tél.: 02 627 47 00 - Fax: 02 627 47 17 - E-mail: info@afereurope.com - www.lesepargnantsgagnants.be
74, rue Saint-Lazare - F-75009 PARIS - Tél.: 00 33 1 40 82 24 24 - Fax: 00 33 1 42 85 09 18